

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

MILLET
INNOVATION

INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

Etablissement présentateur et garant

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE CURAE LAB



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Curae Lab a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») le 8 octobre 2019, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction de l'AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Curae Lab.

Le présent document complète la note d'information de Curae Lab, visée par l'AMF le 8 octobre 2019 sous le n°19-481 (la « **Note d'Information** »), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Millet Innovation initiée par la société Curae Lab.

Les exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Millet Innovation (www.milletinnovation.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Curae Lab

3 rue des Quatre Cheminées
92100 Boulogne-Billancourt
France

Portzamparc BNP Paribas Group

16 rue de Hanovre
75002 Paris
France

Un communiqué sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	3
1.1.	Rappel des principales caractéristiques de l'offre.....	3
1.2.	Frais et modalités de financement de l'Offre	5
1.2.1.	Frais liés à l'Offre.....	5
1.2.2.	Mode de financement de l'Offre	5
2.	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR	5
2.1.	Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur	5
2.1.1.	Dénomination.....	5
2.1.2.	Forme juridique, nationalité, siège social	5
2.1.3.	Registre du Commerce et des Sociétés.....	5
2.1.4.	Durée et exercice social	5
2.1.5.	Objet social	6
2.2.	INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR	6
2.2.1.	Capital social	6
2.2.2.	Transmission des parts sociales	6
2.2.3.	Titres.....	7
2.2.4.	Répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur.....	7
2.2.5.	Dividendes	7
2.3.	DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'INITIATEUR.....	7
2.3.1.	Gérance.....	7
2.3.2.	Commissaires aux comptes	7
2.4.	DESCRIPTIONS DES ACTIVITÉS DE L'INITIATEUR	8
2.4.1.	Principales activités	8
2.4.2.	Organigramme.....	9
2.4.3.	Événements exceptionnels et litiges significatifs.....	9
2.4.4.	Salariés.....	9
2.5.	INFORMATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE GTF	9
3.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT	10
3.1.	POUR L'INITIATEUR	10
	ANNEXE : ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE GTF	11

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF dans le cadre de l'Offre (dont le terme est défini ci-dessous) déposée par Portzamparc, filiale du Groupe BNP Paribas, (l'« **Etablissement Présentateur** » ou « **Portzamparc** »), pour le compte de Curae Lab.

1.1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2°, 234-2, 235-2 et 237-1 du règlement général de l'AMF, Curae Lab, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 3 rue des Quatre Cheminées, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 841 285 083 (l'« **Initiateur** » ou « **Curae Lab** »), elle-même filiale directe à 97% de la société Gestion Technologie Finance Conseil, société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance au capital 484.800 euros, dont le siège social est situé 3 rue des Quatre Cheminées, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 318 744 406 (« **Groupe GTF** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de Millet Innovation, société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance au capital de 952.890 euros, dont le siège social est situé ZA Champgrand, 26270 Loriol sur Drome, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 418 397 055 (« **Millet Innovation** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, compartiment offre au public, d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010304402 et le mnémonique ALINN, d'acquérir leurs actions Millet Innovation au prix de 20,20 euros par action (le « **Prix d'Offre** ») payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur (l'« **Acquisition** ») le 24 juin 2019 (la « **Date de Réalisation** ») de :

- i) l'intégralité des actions détenues par la société Holding Managers et Millet (« **HMM** »)¹, soit 1.421.872 actions de la Société, représentant 74,61% du capital et autant de droits de vote de la Société², au prix de 20.06 euros par action (le « **Prix de Cession HMM** »), et ;
- ii) de 245.491 actions, représentant 12,88% du capital et des droits de vote de la Société, au prix de 20,20 euros par action, soit égal au Prix d'Offre, auprès de la société Héphaïstos (« **Héphaïstos** »)³, de Messieurs Jean-Claude, Damien et Hervé Millet, de la société Tell'Im⁴, de la société Martin Participations⁵, de Madame Jocelyne Martin, de Messieurs Pierre et Laurent Martin, de Madame Sophie Martin, de Monsieur Sébastien Martin, de la société Riffard Participations⁶ et de Monsieur Jean-Marie Riffard (ci-après «

¹ HMM est la holding de la famille Millet, comprenant également au capital différents salariés de la Société, les membres de la famille Martin et des associés tiers.

² Sur la base d'un capital composé au 24 juin 2019, de 1.905.780 actions représentant autant de droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

³ La société Héphaïstos est contrôlée par Monsieur Jean-Claude Millet et a pour objet de représenter les inventeurs Monsieur Jean-Claude Millet et Monsieur Antoine Koyazounda, dont elle gère les droits.

⁴ La société Tell'Im est contrôlée par Monsieur Hervé Millet.

⁵ La société Martin Participations est contrôlée par la famille Martin.

⁶ La société Riffard Participations est contrôlée par la famille Riffard.

Certains Actionnaires Historiques », et ensemble avec HMM les « **Actionnaires Cédants** »)¹.

L'Initiateur a par ailleurs acquis sur le marché 68.882 actions entre le 19 septembre 2019 et le 27 septembre 2019 (inclus) au Prix d'Offre, conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le projet de note d'information déposé le 18 septembre 2019 auprès de l'AMF et en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF. A la date des présentes, l'Initiateur détient 1.736.245 actions représentant 91,10% du capital et des droits de vote de la Société.

L'Offre vise la totalité des actions non encore détenues par l'Initiateur, à l'exception (i) des 1.411 actions auto-détenues par la Société à la date des présentes et (ii) des 7.397 actions détenues par les dirigeants², soit 160.727 actions ordinaires de la Société, représentant 8,43% du capital et des droits de vote de la Société.

L'Offre est présentée par Portzamparc, filiale du Groupe BNP Paribas, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la Note d'Information visée par l'AMF le 8 octobre 2019 sous le n°19-481, disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Millet Innovation (www.milletinnovation.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Curae Lab
3 rue des Quatre Cheminées
92100 Boulogne-Billancourt
France

Portzamparc BNP Paribas Group
16 rue de Hanovre
75002 Paris
France

¹ Le détail de la participation des Actionnaires Cédants est décrit au paragraphe 1.2.1.4 de la Note d'Information.

² L'Initiateur souhaitant s'assurer du soutien du management au projet de rapprochement, certains membres du Directoire, à savoir Mesdames Valérie Chopinet, Solène Grivolat, Pascale Rabeau et Isabelle Lopez (les « **Dirigeants** »), se sont engagés, au travers du Contrat d'Acquisition (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information), à (i) continuer à exercer leurs différentes fonctions et mandat(s) social (ux) au sein de la Société et de la Filiale (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information) pour une période minimum de trois ans à compter de la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information), et (ii) ne pas transférer leurs actions pendant une durée de trois ans à compter de la Date de Réalisation (les « **Actions Non Transférables des Dirigeants** »), étant précisé qu'en cas de mise en œuvre du retrait obligatoire, leurs actions seront automatiquement transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au Prix d'Offre et payable en numéraire.

1.2. FRAIS ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

1.2.1. Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques, comptables ainsi que les frais de publicité et les frais de communication, mais excluant les frais relatifs au financement de l'opération le cas échéant, est estimé à environ 0,3 million d'euros (hors taxes).

1.2.2. Mode de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où toutes les actions visées par l'Offre décrites au paragraphe 1.1 seraient effectivement apportées à l'Offre, le coût d'acquisition des actions, excluant les frais visés au paragraphe ci-dessus, s'élèverait à 3.246.685 euros.

Ce montant sera financé au moyen d'un financement interne au Groupe GTF.

2. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1. Dénomination

La dénomination sociale de l'initiateur de l'Offre est CURAE LAB.

2.1.2. Forme juridique, nationalité, siège social

Curae Lab est une société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé 3, rue des Quatre Cheminées - 92100 Boulogne-Billancourt, France.

2.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés

Curae Lab est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 841 285 083.

2.1.4. Durée et exercice social

L'Initiateur a été constitué pour une durée de quatre-vingt dix-neuf (99) années à compter du 20 juillet 2018, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

2.1.5. **Objet social**

L'objet social de l'Initiateur est défini à l'article 3 de ses statuts de l'Initiateur, reproduit ci-après :

« *La Société a pour objet social, directement ou indirectement en France et à l'étranger :*

- *la prise de participation ou d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres, cotés ou non cotés, dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer, quelle qu'en soit la forme et l'objet ;*
- *la fourniture de toutes prestations de services au profit de toutes sociétés en matière de conseils et/ou d'études, notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, informatique, commercial et de la gestion des ressources humaines ;*
- *l'acquisition et l'exploitation de tous brevets et marques, notamment par voie de concession de licence ;*
- *l'acquisition et la location de tous matériels et équipements de quelle que nature qu'ils soient ; et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. »*

2.2. **INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR**

2.2.1. **Capital social**

A la date du présent document, le capital social de l'Initiateur s'élève à dix mille (10.000) euros. Il est divisé en mille (1.000) parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par les dispositions légales, en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés.

2.2.2. **Transmission des parts sociales**

Toute cession de parts sociales entre vifs doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable : (i) à l'Initiateur que dans les formes prévues par l'article 1690 du Code civil ou par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt ; et (ii) aux tiers qu'après accomplissement de cette formalité et, en outre, après publicité au registre du commerce et des Sociétés. Toutes opérations, notamment toutes cessions, tous échanges, apports à l'Initiateur, toutes transmissions, ou encore toutes mutations à titre gratuit ayant pour cause ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés y compris lorsqu'elles sont réalisées au bénéfice d'un associé, au conjoint ou partenaire pacsé, aux ascendants ou descendants d'un associé conformément aux dispositions légales étant précisé qu'avant de soumettre la cession à la procédure d'agrément, le projet de cession devra être purgé d'un droit de préférence au bénéfice de l'autre associé pendant un délai de trente (30) jours au même prix et dans les mêmes conditions.

2.2.3. Titres

L'Initiateur n'a pas émis de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital et n'a pas émis de parts sociales à droit de vote double ou multiple.

2.2.4. Répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur à la date des présentes :

	Nombre de parts sociales et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Groupe GTF (1)	970	97,00%
Eric Maillard (2)	30	3,00%
TOTAL	1 000	100,00%

Notes : (1) Groupe GTF est contrôlé par Monsieur Franck Sinabian, gérant de l'Initiateur ; (2) Monsieur Eric Maillard est Président du directoire de Millet Innovation et membre du directoire du Groupe GTF.

2.2.5. Dividendes

Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des bénéfices de la Société et de l'actif social proportionnellement au nombre de parts détenues.

2.3. DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'INITIATEUR

2.3.1. Gérance

L'Initiateur peut être géré et administré par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.

A la date du présent document, les fonctions de gérant unique sont exercées par Monsieur Franck SINABIAN, nommé le 20 juillet 2018, pour une durée indéterminée. Le ou les gérants sont nommés et sont révocables par une décision collective des associés représentant plus de la moitié (1/2) des parts sociales.

Le gérant unique dispose, en tant que représentant légal, de tous pouvoirs pour engager l'Initiateur.

Monsieur Franck SINABIAN est également Président du directoire du Groupe GTF et contrôle ce dernier.

2.3.2. Commissaires aux comptes

A la date du présent document, les comptes de l'Initiateur ne sont pas audités. Conformément à la réglementation applicable, les comptes du Groupe GTF tel que présenté en annexe du présent document ont été audités par les commissaires aux comptes Monsieur Eric Bachelier et COGEP Audit, représenté par Monsieur Stéphane Sintès.

2.4. DESCRIPTIONS DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

2.4.1. Principales activités

Activités de l'Initiateur

L'Initiateur est une société de droit français, contrôlée directement par le Groupe GTF, qui a pour objectif d'être une société de produits de santé référente dédiée à la médecine du quotidien et à certaines médecines de spécialité. A ce titre, elle détient des participations au capital de sociétés en particulier dans les secteurs des compléments alimentaires et des dispositifs médicaux. L'Initiateur détient des participations au capital de Millet Innovation, du laboratoire Diététique et Santé, du Laboratoire Jaldes et de 7MED.

Le laboratoire Diététique et Santé a développé plusieurs catégories de produits tels que des produits de la ruche (gelée royale), des produits de gemmothérapie, des produits de phytothérapie et des produits diététiques (Sels de bouillet).

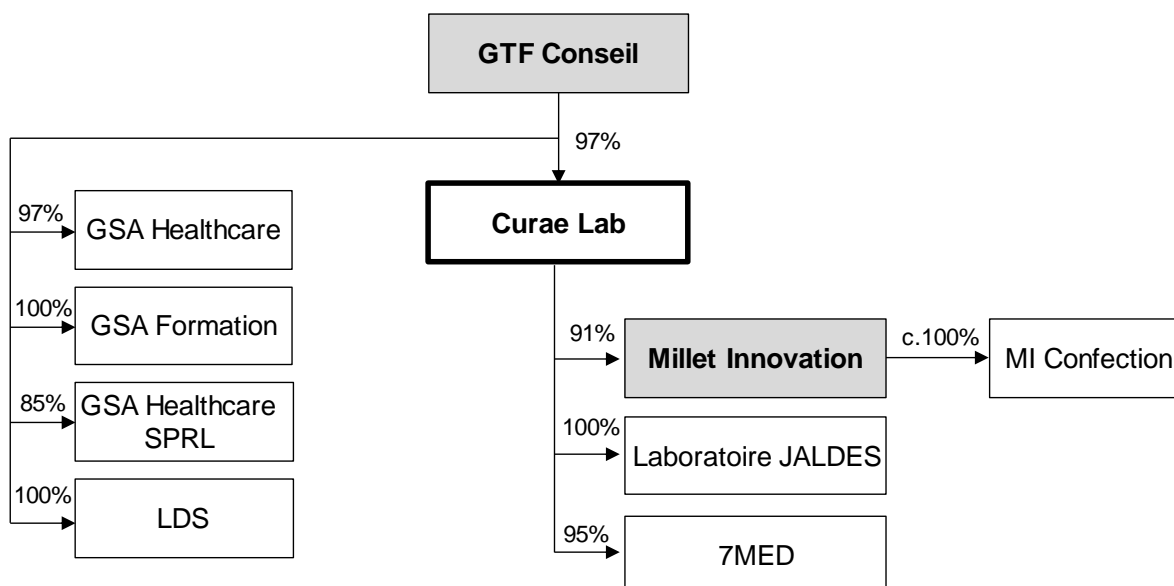
Le Laboratoire Jaldes a développé une gamme de compléments nutritionnels naturels en dermatologie. Le premier produit développé par le Laboratoire Jaldes est un complément alimentaire naturel spécialement formulé pour lutter contre la sécheresse cutanée. Aujourd'hui le Laboratoire Jaldes est un acteur important dans la supplémentation nutritionnelle essentiellement auprès des dermatologues, des gynécologues et des médecins généralistes à tendance médecine naturelle.

En juin 2019, l'Initiateur a acquis la majorité du capital de la société 7MED, un laboratoire français qui conçoit, fabrique et commercialise des dispositifs intra-utérins cupro-contraceptifs au cuivre, communément nommés stérilets au cuivre. 7MED est également présent sur les hystéromètres et les guides à biopsie à usage unique.

Activités du Groupe GTF

Le Groupe GTF est présent dans la commercialisation des produits de santé, comprenant deux activités : (i) une offre de conseil et de services via ses filiales GSA Healthcare, GSA Healthcare Sprl et GSA Formation, et (ii) les activités de l'Initiateur. Le Groupe GTF compte en 2019 près de 400 collaborateurs en France et en Belgique et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 72,6 millions d'euros en 2018. Le Groupe GTF, après la cession de son laboratoire TONIPHARM au 31 décembre 2018, a décidé d'accélérer son développement, au travers de l'Initiateur, par croissance externe en France et à l'international autour de deux axes : les compléments alimentaires et les dispositifs médicaux, l'Acquisition s'inscrivant ainsi pleinement dans la stratégie du Groupe GTF.

2.4.2. Organigramme



Note : Les pourcentages présentés ci-dessus représentent la détention en pourcentage du capital et des droits de vote. Source: Groupe GTF

2.4.3. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

À la date des présentes, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'Initiateur a connaissance qui est en suspens ou dont il ou une de ses filiales est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Initiateur ou de l'une de ses filiales

2.4.4. Salariés

L'Initiateur emploie deux salariés à la date des présentes.

2.5. INFORMATIONS FINANCIERES DU GROUPE GTF

Les états financiers du Groupe GTF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurent en annexe aux présentes. Ces états financiers sont les plus récents états financiers disponibles ayant fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes du Groupe GTF.

3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

3.1. POUR L'INITIATEUR

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 8 octobre 2019 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations relatives à la société Curae Lab requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Curae Lab et visant les titres de la société Millet Innovation. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Curae Lab

Représentée par Monsieur Franck Sinabian, en qualité de Gérant.

ANNEXE : ETATS FINANCIERS DU GROUPE GTF

Eric BACHELIER
138, Boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD

COGEP AUDIT
2658 Route d'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

GTF CONSEIL SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018**

GTF CONSEIL SA

3, Rue des Quatre-Cheminées – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

GTF CONSEIL SA

Siège social : 3, Rue des Quatre-Cheminées – 92100 –BOULOGNE BILLANCOURT
Capital social : € 484.800

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **GFT CONSEILS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



.../...



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

B

.../...

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

3

.../...

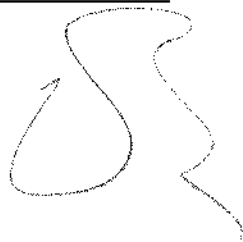
En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux Comptes

Saint-Cloud et Paris, le 11 juin 2019

Eric BACHELIER



COGEP AUDIT

Stéphane SINTES

Associé





SA GTF CONSEIL

Comptes arrêtés au 31 décembre 2018

Bilan Actif

GTF CONSEIL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/05/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	122 344	122 344	0	5 250 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	122 344	122 344	0	5 250 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	62 760	34 390	28 370	30 591
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	62 760	34 390	28 370	30 591
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 893 916		2 893 916	2 922 295
Créances rattachées à des participations	17 307 519		17 307 519	3 017 792
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	119 345		119 345	117 368
TOTAL immobilisations financières :	20 320 781		20 320 781	6 057 454
ACTIF IMMOBILISÉ	20 505 885	156 734	20 349 151	11 338 044
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	444 264	1 228	443 036	195 954
Autres créances	828 740		828 740	574 341
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 273 004	1 228	1 271 776	770 295
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	70 515 561		70 515 561	432 844
Charges constatées d'avance	184 207		184 207	188 185
TOTAL disponibilités et divers :	70 699 768		70 699 768	621 029
ACTIF CIRCULANT	71 972 772	1 228	71 971 544	1 391 324
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	92 478 657	157 962	92 320 695	12 729 369

Bilan Passif

GTF CONSEIL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/05/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 484 800	484 800	484 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	48 480	48 480
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 655 587	3 718 766
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	77 029 985	436 771
TOTAL situation nette :	81 218 852	4 688 817
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	81 218 852	4 688 817
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 452 392	268
Emprunts et dettes financières divers	4 107 118	7 194 430
TOTAL dettes financières :	6 559 510	7 194 698
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	993 272	450 031
Dettes fiscales et sociales	3 341 607	371 224
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	207 454	19 561
TOTAL dettes diverses :	4 542 333	840 815
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		5 039
DETTES	11 101 843	8 040 552
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	92 320 695	12 729 369

Compte de Résultat (Première Partie)

GTF CONSEIL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/05/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 788 929	46 369	1 835 298	1 749 784
Chiffres d'affaires nets	1 788 929	46 369	1 835 298	1 749 784
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			22 179	58 082
Autres produits			864	78
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 858 340	1 807 943
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 778 307	1 230 339
TOTAL charges externes :			1 778 307	1 230 339
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			77 986	25 112
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			695 983	416 783
Charges sociales			225 877	155 869
TOTAL charges de personnel :			921 859	572 651
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 220	1 535
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			2 220	1 535
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			77 848	79 503
CHARGES D'EXPLOITATION			2 858 222	1 909 140
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(999 881)	(101 196)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

GTF CONSEIL

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 27/05/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(999 881)	(101 196)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	10 322 375	677 425
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10 322 375	677 425
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	103 233	102 748
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	103 233	102 748
RÉSULTAT FINANCIER	10 219 142	574 677
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	9 219 261	473 481
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		528
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75 562 153	41 986
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	75 562 153	42 514
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 475
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 291 959	86 250
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	5 291 959	88 725
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	70 270 194	(46 211)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 459 470	(9 501)
TOTAL DES PRODUITS	87 742 868	2 527 883
TOTAL DES CHARGES	10 712 884	2 091 112
BÉNÉFICE OU PERTE	77 029 985	436 771



SA GTF CONSEIL
Annexe au 31 décembre 2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2018**, dont le total est de **92 320 695 Euros** dégage un résultat de **77 029 985 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période s'échelonnant du **01/01/18** au **31/12/18**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels issues du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel le 26 décembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants:

La filiale Gsa a distribué pour 485 625 euros de dividendes et le laboratoire Tonipharm 9 665 080 euros à leur société mère Gtf conseil.

Gtf conseil a acquis des parts à hauteur de 5.26% dans la société CAG PHARMA et 97% dans la société Curae Lab (société créée en juillet 2018). Tonipharm a cédé ses participations (Kerecis, Idd, Laboratoire Jaldes) à la société Curae Lab. Le laboratoire Jaldes sort de l'intégration fiscale en 2018.

GTF a cédé le 31/12/18 le laboratoire Tonipharm ainsi que 15% de la société Gsa Healthcare sprl (Belgique)

Dispositions réglementaires :

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

Les options comptables retenues sont les suivantes :

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (Titres et VMP) :

- Comptabilisation en charges

Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME :

- Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage

Changements de méthode :

Les options comptables retenues n'ont eu aucune conséquence sur la présentation des comptes.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale. Ces actifs ont fait l'objet de tests de dépréciation qui n'ont pas conduit à constituer de provision.

I - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été amorties de la manière suivante :

- Logiciels 3 ans

La société GTF a cédé la marque GINKOR à la société Tonipharm.

II - Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

a - Immobilisations non décomposées

Les durées retenues sont les suivantes:

- Matériel et outillage 5 ans
- Agencements installations 10 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel informatique 5 ans

Notre PME entre dans le champ d'application de la méthode simplifiée, aussi il a été maintenu l'amortissement sur la durée d'usage.

b - Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG)

Notre société ne présente aucune immobilisation décomposable.

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Les événements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

- NEANT

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Réserves réglementées

Conformément à la loi de finance rectificative 2004, art.39-IV, les réserves réglementées constituées par des réserves de plus-values nettes à long terme ont été virées à un compte de réserves ordinaires.

Autres provisions

NEANT.

Cautions – engagements donnés

Cautions solidaire pour la somme de 300 000 euros – contrat affacturage CIC chez GSA.

Indemnités de fin de carrière

Lors de leur départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

Les engagements ont été évalués à la clôture de l'exercice pour **85 886** euros.

Médailles du travail

Il n'y a pas de contrepartie financière à l'obtention de la médaille de travail.

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Opérations en devises

NEANT

Opérations à long terme

NEANT

Passifs éventuels

NEANT

Entreprises liées

A compter de l'exercice fiscal 2001, l'intégration fiscale est appliquée pour les sociétés GSA-GSA FORMATION-GTF, GTF étant la société mère. A compter de l'exercice fiscal 2007, l'intégration fiscale est appliquée pour la société TONIPHARM.

La société JALDES est sortie de l'intégration fiscale en 2018.

La société GTF a constaté un produit d'exercice de 1 905 904 euros correspondant à la charge d'impôt 2018 de la société TONIPHARM (1 883 237) et GSA (22 667). La charge d'impôt groupe est de 4 365 373 euros déduction faite des crédits d'impôts.

Consolidation

Le groupe présente des comptes consolidés, la méthode de l'intégration globale est appliquée pour l'ensemble des filiales à l'exception des sociétés Diapason group et Expansion Consulteam mises en équivalence. La société GTF est la société consolidante.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Aucune information n'est donnée à ce titre (informations à caractère privées).

Divers

Le montant des honoraires pour la mission de commissariat aux comptes est de 19 900 euros ht.

5

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 097
Dettes fiscales et sociales	182 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	5 801
Autres dettes	206 720
TOTAL	1 020 451

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux Etat Divers, produits à recevoir Autres créances	49 450
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	49 450

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	184 207	0
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	184 207	0

DIVERS

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Société holding, le Chiffre d'affaires est lié aux filiales.

Ventilation de l'impôt de 2 459 470 euros:

Résultat courant : (-308 577)

Résultat exceptionnel : (2 768 047)

Allègement de la dette future d'impôt :

Néant

Effectif moyen

Classif	Hommes				Femmes			
	C prof ^o	CDD	CDI	Total	C prof ^o	CDD	CDI	Total
Total	0	0	3	3	0	0	0	0
TOTAL	3							

Compte de tiers intra groupe

RUBRIQUES	CLIENTS	FOURNISSEURS
GSA Healthcare	166 320	32 180
TONIPHARM	54 851	
GSA FORMATION	7 380	
GSA Healthcare sprl	13 502	0
JALDES	40 273	
LDS	81 742	
TOTAL	364 068	32 180

Comptes courants

RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF
GSA Healthcare		3 488 506
TONIPHARM		1 118
GSA FORMATION	16 517	
LDS	3 256 459	
JALDES	0	
CURAE LAB	13 762 579	
TOTAL	17 035 555	3 489 624

Charges et produits intra groupe

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
GSA Healthcare	226 463	1 091 373
TONIPHARM	0	508 257
GSA FORMATION	0	35 774
GSA Healthcare sprl		46 369
JALDES	0	73 208
LDS	0	166 388
CURAE LAB	0	83 944
TOTAL	226 463	2 005 313

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
						4			
Désignation de l'entreprise : GTF CONSEIL								Néant <input type="checkbox"/> *	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	5 372 344	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	44 655	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE	18 105	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
TOTAL III			LN	62 760	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	5 940 086	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	117 368	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	6 057 454	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	11 492 558	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	5 250 000	LW	122 344	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencets et am. de constructions			IS		MG		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	44 655	MU
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV	18 105	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NF	
TOTAL III			IY		NG	62 760	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		ØW	
	Autres participations			1Ø	3 984	ØX	20 201 435	ØZ	
	Autres titres immobilisés			11		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	119 345	2G	
	TOTAL IV			13	3 984	NJ	20 320 781	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	5 253 984	ØK	20 505 885	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN					
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH	122 344				
Terrains			PI	PJ	PK	PL					
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ					
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG					
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO	32 169 2 220 0 34 390				
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT					
TOTAL III			QU	QV	QW	QX	32 169 2 220 34 390				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	154 514 2 220 156 734				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		GTF CONSEIL			Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.						

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	17 307 519	UM	17 307 519	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	119 345	UV	119 345	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 469		1 469					
	Autres créances clients		UX	442 796		442 796					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 558		2 558					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	35 054		35 054					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	622 207		622 207				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	168 921		168 921				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	184 207		184 207					
	TOTAUX			VT	18 884 077	VU	18 884 077	VV			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 452 392	744 357	1 708 035					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 489 624	3 489 624							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	993 272	993 272							
Personnel et comptes rattachés		8C	135 311	135 311							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	82 038	82 038							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 039 513	3 039 513						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	68 883	68 883						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 861	15 861						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	617 494	617 494							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	207 454	207 454							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	11 101 843	VZ	9 393 808	1 708 035				
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	3 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	553 409							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Eric BACHELIER
138, Boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD

COGEP AUDIT
2658 Route D'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

GTF CONSEIL SA

Rapport Spécial
des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018**

GTF CONSEIL SA

3, Rue des Quatre-Cheminées - 92100 – BOULOGNE-BILLANCOURT

Eric BACHELIER
138, Boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD

COGEP AUDIT
2658 Route D'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

GTF CONSEIL SA

Siège social : 3, Rue des Quatre-Cheminées – 92100 – BOULOGNE-BILLANCOURT
Capital social : € 484.800

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-88 du code de commerce, nous avons été avisé(s) des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration [ou : conseil de surveillance.

➤ **Avec la Société TONIPHARM**

- **Nature et objet**
 - Cession par votre société à TONIPHARM de la marque GINKOR
- **Modalités**
 - Montant du prix de cession € 5.250 000.
- **Personnes concernées**
 - Votre société, Présidente de TONIPHARM , en détenait 96,66% jusqu'au 31 décembre 2018.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Avec la Société GSA HEALTHCARE**

- **Nature et objet**
 - GTF CONSEIL s'est porté caution solidaire de la Société GSA HEALTHCARE au profit de la BANQUE CIC afin de garantir pour cette dernière un contrat d'affacturage.

- **Modalités**

- Cette caution pour la durée du contrat d'affacturage est de € 300 000.

- **Nature et objet**

- Convention d'assistance entre GSA HEALTHCARE et votre société et matière fiscale, comptable, juridique et administrative générale.

- **Modalités**

- Cette convention d'une durée indéterminée a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017
- Elle est rémunérée à hauteur de 148.000 € annuels.

- **Personnes concernées**

- Votre société, Présidente de GSA HEALTHCARE, en détient 97 %
-

➤ **Avec la Société TONIPHARM**

- **Nature et objet**

- Convention d'assistance et de développement entre votre société et TONIPHARM dans les domaines de l'assistance au management, de la mise en place de la stratégie, de l'assistance comptable, fiscale, juridique et administrative générale.

- **Modalités**

- Cette convention d'une durée indéterminée a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017
- Elle est rémunérée moyennant 1,25 % du chiffre d'affaires de TONIPHARM
- Montant facturé sur l'exercice : 338.782 €

- **Personnes concernées**

- Votre société, Présidente de TONIPHARM, en a détenu 96,66% jusqu'au 31 décembre 2018

➤ **Avec la société LABORATOIRES JALDES**

• **Nature et objet**

- Convention d'assistance et de développement entre votre société et LABORATOIRES JALDES dans les domaines de l'assistance au management, de la mise en place de la stratégie, de l'assistance comptable, fiscale, juridique et administrative générale.

• **Modalités**

- Cette convention d'une durée indéterminée a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017
- Elle est rémunérée moyennant 1 % du chiffre d'affaires de LABORATOIRES JALDES
- Montant facturé sur l'exercice : 73.208 €

• **Personnes concernées**

- Votre société détient indirectement 96,66% de LABORATOIRES JALDES

➤ **Avec la Société GSA HEALTHCARE**

• **Nature et objet**

- Convention d'assistance et de développement entre votre société et GSA HEALTHCARE dans les domaines de l'assistance au management, de la mise en place de la stratégie, de l'assistance comptable, fiscale, juridique et administrative générale.

• **Modalités**

- Cette convention d'une durée indéterminée a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017
- Elle est rémunérée moyennant 2,30 % du chiffre d'affaires de LABORATOIRES JALDES.
- Montant facturé sur l'exercice : 699.745 €

- **Personnes concernées**
 - Votre société, Présidente de GSA HEALTHCARE, en détient 97 %

➤ **Avec la Société GSA FORMATION**

- **Nature et objet**
 - Convention d'assistance et de développement entre votre société et GSA FORMATION dans les domaines de l'assistance au management, de la mise en place de la stratégie, de l'assistance comptable, fiscale, juridique et administrative générale.

- **Modalités**
 - Cette convention d'une durée indéterminée prend effet à compter du 1er janvier 2017
 - Elle est rémunérée moyennant 2,30 % du chiffre d'affaires de GSA FORMATION.
 - Montant facturé sur l'exercice : 2.993 €

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L 225-90 et L. 823-12 du Code de Commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

➤ **Avec la Société LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE**

- **Nature et objet**
 - Convention d'assistance et de développement entre votre société et GSA HEALTHCARE dans les domaines de l'assistance au management, de la mise en place de la stratégie, de l'assistance comptable, fiscale, juridique et administrative générale.

Eric BACHELIER
138, Boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD

COGEP AUDIT
2658 Route D'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

- **Modalités**

- Cette convention d'une durée indéterminée prend effet à compter du 1er janvier 2018
- Elle est rémunérée moyennant 0.90 % du chiffre d'affaires de votre société.
- Montant facturé sur l'exercice : 101.221 €

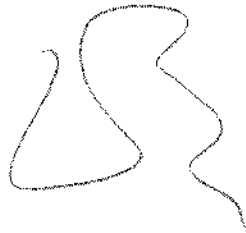
- **Personnes concernées**

- Votre société, Présidente de LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE, en détient 100 %

Les Commissaires aux Comptes

Saint-Cloud et Paris, le 11 juin 2019

Eric BACHELIER



COGEP AUDIT

Stéphane SINTES

Associé

